

SECRETARIAT GENERAL

Service du pilotage et de l'évolution des services
Sous-direction de l'innovation pédagogique et collaborative

Paris, le 20 mai 2021

Affaire suivie par : Elodie Texier-Pauton

Elodie.texier-pauton@developpement-durable.gouv.fr

marches.ipeec.spes.sg@developpement-durable.gouv.fr

Réf. : ETP-2021-01

Objet : Consultation concernant des prestations de facilitation graphique

Annexe : Bordereau des prix

Contexte et enjeux

La sous-direction de l'Innovation pédagogique et collaborative (IPEC) a pour missions d'accompagner les transformations et la modernisation des services et des politiques publiques portées par le pôle ministériel (Transition écologique, Cohésion des territoires, Mer), en s'appuyant sur des modes d'action pédagogiques diversifiés et innovants. Elle propose d'une manière générale une action pédagogique centrée sur les transformations et contribue à la diffusion des sujets émergents et des enjeux de l'innovation publique.

À ce titre, l'IPEC recherche des facilitateur(rice)s graphiques pour «croquer» certains de ses événements (Colloque, Atelier, Webinaire...), afin de capitaliser et valoriser ses travaux.

Par ailleurs, les participants (re)découvriront comment les techniques de facilitation graphique contribuent à soutenir et poursuivre le travail d'intelligence collective et à une communication efficace. En effet, l'utilisation de constructions visuelles pour collecter des informations et révéler des hypothèses, des problèmes éventuels, des faits éclairants, des idées ... permet d'animer ou conclure des ateliers *via* la création, rapide, de visuels beaux et simples (matrices/canevas).

I. Cahier des charges

1. Objet de la consultation

La présente consultation concerne des travaux de facilitation graphique.

Ces travaux, à travers un processus de récolte, tri et traitement graphique des informations doivent permettre une visualisation adaptée au sujet traité, au contexte du moment, aux personnes à qui il s'adresse et à l'objectif de l'étape du processus de collaboration qu'il accompagne.

2. Prestations attendues

La prestation se décline en deux lots, selon l'évènement auquel elle sera rattachée.

Lot 1 : Conception de **fresques** de synthèse réalisée(s) en direct durant un évènement (2 exemples ici : <http://www.ipec.developpement-durable.gouv.fr/l-intelligence-collective-a-distance-au-coeur-du-a728.html>).

Pour les évènements en ligne (par exemple webinaire) la réalisation d'une captation visuelle «croquant» et synthétisant préférentiellement en direct ou à défaut en replay sous forme de dessins les propos des intervenants, les échanges avec les participants et l'ambiance de l'évènement pourra être demandée. L'attente de l'IPEC est de disposer d'une fresque de synthèse finale pour cet évènement.

Lot 2 : Conception d'un **compte-rendu dessiné** du déroulement de l'évènement, réalisé et fournis après l'évènement (exemple : <https://www.apc-paris.com/actualite/bande-dessinee-concilier-preservation-biodiversite-urbanisme-a-paris>).

Une illustration numérisée, réalisée en amont de l'évènement, pourra être demandée : elle sera utilisée pour la communication autour de l'évènement.

En pratique :

Le chef de projet en charge de l'évènement, peut prévoir une réunion préparatoire d'organisation, incluant des tests techniques, en amont de l'évènement (environ 30 minutes). Le coût de ce temps de préparation est à intégrer dans le coût de la prestation.

Pour le Lot 1: chaque **fresque** devra être remise à l'IPEC dans un délai de 5 jours maximum après l'évènement, après « toilettage » si besoin, en format papier (par exemple, fresque réalisée à l'occasion d'une conférence en présentiel) et, dans tous les cas en format informatique sous forme de fichier image HD et de fichier vidéo (animation du dessin). Pour les évènements en direct, le facilitateur graphique devra pouvoir présenter sa fresque, en direct (en apportant son matériel de dessin) ou lors d'une visioconférence en partageant son écran, en fin d'évènement *a minima* ou pendant l'évènement si l'animateur IPEC le souhaite.

Pour le Lot 2 : Chaque **compte-rendu dessiné** devra être remis à l'IPEC dans un délai de 10 jours maximum post évènement, en format informatique sous forme de fichier image HD.

Pour les lots 1 et 2 : Tous les documents produits seront libres de droit pour l'IPEC qui pourra les utiliser ultérieurement en mentionnant le nom de l'auteur support de communication sur son site Internet ou les intégrer, en tout ou partie, à d'autres supports ou publications post-évènement.

3. Public cible

Les évènements à faciliter graphiquement s'adressent principalement aux agents de nos Ministères, entre 15 et 150 participants y sont attendus.

Les fresques et les comptes rendus graphiques produits seront valorisés, avec mention de l'auteur, sur le site Internet de l'IPEC et dans de futures publications de l'IPEC : <http://www.ipec.developpement-durable.gouv>

4. Livrables attendus

Le candidat retenu pour chaque lot réalisera les prestations du présent cahier des charges, précisées dans le bon de commande, avec les livrables suivants :

- Pour le Lot 1 : une ou plusieurs **fresque(s)** de synthèse,
- Pour le Lot 2 : un **compte-rendu dessiné** du déroulement de l'évènement, avec éventuellement une illustration pour la communication amont. Le chef de projet peut également commander une illustration, en format numérique.

Ces livrables peuvent être en format « papier » si l'évènement le permet (ce sera précisé par le chef de projet) et dans tous les cas numérisés.

5. Durée de validité du contrat et délai d'exécution des bons de commande

La durée de validité du contrat à bons de commande démarre à sa notification pour une durée ferme de 2 ans reconductible deux fois un an.

La durée d'exécution de chaque livrable sera précisée dans chaque bon de commande en tenant compte du délai plafond précisé dans l'article I-2 ci-dessus.

6. Forme du contrat et prix

Les prestations donneront lieu à un contrat à bons de commande pour chacun des lots. Chaque commande dépendra de la nature du livrable demandée (Fresque pour le Lot 1, Compte-rendu dessiné ou Illustration pour le Lot 2) et de la durée de l'évènement à « croquer » (en heure ou par demi-journée).

Le (ou les) soumissionnaire s'engagera à exécuter les prestations commandées dans le cadre du contrat pour toute la durée indiquée à l'article I-5 ci-dessus (reconductions comprises) aux montants minimum et maximum suivants **pour les 2 lots confondus** :

Minimum pour les 2 lots	Maximum pour les 2 lots
Montant HT : 1 500,00 €	Montant HT : 35 000,00 €

II. Règles de la consultation pour les Lot 1 et 2

1. Liste des documents à présenter par les candidats pour chacun des lots

- la proposition d'intervention (méthodes, outils) pour le (ou les) lot(s) candidaté(s) ;
- la présentation de la structure et de ses travaux pour le (ou les) lot(s) candidaté(s) avec au moins 3 exemples pour chaque Lot ;
- le **bordereau des prix joint** à cette consultation, **à compléter** pour le (ou les) lot(s) candidaté(s) (prix HT, TVA et TTC en euros). Les prix sont fermes et définitifs. Tous les frais annexes y compris les éventuels frais de déplacements et de préparation sont intégrés dans les prix proposés dans le bordereau des prix.

2. Pondération des critères de jugement des offres

- la qualité et la cohérence de la méthodologie jugée sur le document demandé au 1a (30%)
- les références jugées sur les documents demandés au 1b (35%)
- le prix jugé sur le montant total du bordereau des prix à compléter au 1c (35%)

3. Conditions d'exécution des prestations

La prestation fera l'objet d'un contrat à bons de commande signé entre l'IPEC et le(la) candidat(e) retenu(e).

Les prestations, les livrables attendus et les conditions financières seront contractualisés dans le contrat à bons de commande.

4. Négociation

L'acheteur se réserve la possibilité de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des offres initiales sans négociation. Mais si le représentant du pouvoir adjudicateur négocie avec les candidats ayant présenté une offre, cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

5. Délai de réponse

Ces propositions seront envoyées, au plus tard **le lundi 7 juin 2021 à 17h00** par courrier électronique à l'adresse suivante : marches.ipecc.spes.sg@developpement-durable.gouv.fr

Un accusé réception sera adressé en retour par courriel à l'adresse de l'expéditeur.